

BE-A0523_716061_806981_FRE

Inventaire des archives du notaire Paul
Cartuyvels à Braive, 1912-1932



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 65 Minutes. 10 juin 1912 - 24 septembre 1932.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Cartuyvels Paul (Braives)

Période:
1912-1932

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6246

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 65.00
- Etendue inventoriée: 4.40 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Paul Cartuyvels.

HISTORIQUE

Le notaire Paul Cartuyvels a exercé de 1912 à 1932 à Braives.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Paul Cartuyvels ont été versées aux Archives de l'État à Liège par le notaire Benoît Cartuyvels de Braives le 22 janvier 2018.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire de 1912 à 1932.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

1	1 - 65 MINUTES. 10 JUIN 1912 - 24 SEPTEMBRE 1932. 10 juin 1912 - 5 octobre 1912 (n° 1-99).	1 recueil
2	7 octobre 1912 - 30 décembre 1912 (n° 101-164).	1 recueil
3	2 janvier 1913 - 31 mars 1913 (n° 1-99).	1 recueil
4	26 mai 1913 - 1er septembre 1913 (n° 139-200).	1 recueil
5	1er septembre 1913 - 30 décembre 1913 (n° 201-305).	1 recueil
6	5 janvier 1914 - 24 avril 1914 (n° 1-78).	1 recueil
7	24 avril 1914 - 21 décembre 1914 (n° 79-155).	1 recueil
8	11 janvier 1915 - 30 décembre 1915 (n° 1-99).	1 recueil
9	3 janvier 1916 - 1er juillet 1916 (n° 1-90).	1 recueil
10	4 juillet 1916 - 29 décembre 1916 (n° 93-184).	1 recueil
11	8 janvier 1917 - 19 mai 1917 (n° 1-93).	1 recueil
12	19 mai 1917 - 18 décembre 1917 (n° 94-185).	1 recueil
13	2 janvier 1918 - 7 mai 1918 (n° 2-97).	1 recueil
14	7 mai 1918 - 3 septembre 1918 (n° 98-165).	1 recueil

15	4 septembre 1918 - 28 décembre 1918 (n° 166-228).	1 recueil
16	3 janvier 1919 - 12 avril 1919 (n° 1-107).	1 recueil
17	14 avril 1919 - 9 juillet 1919 (n° 109-201).	1 recueil
18	19 juillet 1919 - 1er octobre 1919 (n° 202-299).	1 recueil
19	2 octobre 1919 - 31 décembre 1919 (n° 300-394).	1 recueil
20	2 janvier 1920 - 10 mars 1920 (n° 1-104).	1 recueil
21	11 mars 1920 - 18 juin 1920 (n° 105-208).	1 recueil
22	19 juin 1920 - 9 septembre 1920 (n° 209-312).	1 recueil
23	10 septembre 1920 - 31 décembre 1920 (n° 314-413).	1 recueil
24	3 janvier 1921 - 2 avril 1921 (n° 1-119).	1 recueil
25	5 avril 1921 - 22 août 1921 (n° 121-222).	1 recueil
26	22 août 1921 - 31 décembre 1921 (n° 225-343).	1 recueil
27	3 janvier 1922 - 28 avril 1922 (n° 1-119).	1 recueil
28	28 avril 1922 - 8 septembre 1922 (n° 120-228).	1 recueil
29	8 septembre 1922 - 30 décembre 1922 (n° 229-336).	1 recueil
30	3 janvier 1923 - 28 avril 1923 (n° 1-118).	1 recueil

31	28 avril 1923 - 30 août 1923 (n° 119-233).	1 recueil
32	1er septembre 1923 - 31 décembre 1923 (n° 234-344).	1 recueil
33	8 janvier 1924 - 7 avril 1924 (n° 3-88).	1 recueil
34	8 avril 1924 - 11 juillet 1924 (n° 89-196).	1 recueil
35	12 juillet 1924 - 29 septembre 1924 (n° 197-259).	1 recueil
36	30 septembre 1924 - 31 décembre 1924 (n° 263-357).	1 recueil
37	2 janvier 1925 - 21 mars 1925 (n° 1-108).	1 recueil
38	23 mars 1925 - 9 juillet 1925 (n° 109-208).	1 recueil
39	10 juillet 1925 - 9 octobre 1925 (n° 209-286).	1 recueil
40	10 octobre 1925 - 31 décembre 1925 (n° 287-360).	1 recueil
41	4 janvier 1926 - 2 avril 1926 (n° 3-89).	1 recueil
42	3 avril 1926 - 23 juin 1926 (n° 90-173).	1 recueil
43	24 juin 1926 - 11 octobre 1926 (n° 174-274).	1 recueil
44	12 octobre 1926 - 22 décembre 1926 (n° 275-348).	1 recueil
45	3 janvier 1927 - 5 avril 1927 (n° 1-98).	1 recueil
46	6 avril 1927 - 23 juillet 1927 (n° 99-216).	1 recueil
47	23 juillet 1927 - 3 novembre 1927 (n° 217-311).	

		1 recueil
48	5 novembre 1927 - 31 décembre 1927 (n° 312-364).	1 recueil
49	6 janvier 1928 - 28 mars 1928 (n° 1-90).	1 recueil
50	29 mars 1928 - 14 juin 1928 (n° 91-182).	1 recueil
51	14 juin 1928 - 7 septembre 1928 (n° 183-270).	1 recueil
52	11 septembre 1928 - 28 décembre 1928 (n° 271-354).	1 recueil
53	4 janvier 1929 - 3 avril 1929 (n° 1-89).	1 recueil
54	3 avril 1929 - 11 juillet 1929 (n° 90-169).	1 recueil
55	13 juillet 1929 - 11 octobre 1929 (n° 170-242).	1 recueil
56	11 octobre 1929 - 31 décembre 1929 (n° 243-312).	1 recueil
57	3 janvier 1930 - 4 mars 1930 (n° 1-76).	1 recueil
58	5 mars 1930 - 20 mai 1930 (n° 77-149).	1 recueil
59	20 mai 1930 - 23 août 1930 (n° 150-225).	1 recueil
60	25 août 1930 - 30 décembre 1930 (n° 226-295).	1 recueil
61	5 janvier 1931 - 9 avril 1931 (n° 1-77).	1 recueil
62	9 avril 1931 - 4 septembre 1931 (n° 78-161).	1 recueil
63	5 septembre 1931 - 30 décembre 1931 (n° 162-231).	1 recueil

- | | | |
|----|--|-----------|
| 64 | 2 janvier 1932 - 29 avril 1932 (n° 1-95). | 1 recueil |
| 65 | 30 avril 1932 - 24 septembre 1932 (n° 97-195). | 1 recueil |